

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du **29 octobre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, le conseil municipal de la commune de OGY-MONTOY-FLANVILLE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **19**
de présents : **16**
de votants : **19**

Étaient présents :

BASTIEN Alain, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, GRANDJEAN Guillaume, HAJRI Sabrina, LEVE Damien, MANGIN Marie-Françoise, MANGIN Sébastien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

Étaient absents excusés : /

Étaient absents : /

Procurations : Me BAYEUR Laurence donne procuration à Me HAJRI Sabrina
Me GULINO Aline donne procuration à Me GAUTIER Marina
M. LACOGNATA Alain donne procuration à M. MANGIN Sébastien

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/10/2024.

Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 31/10/2024.

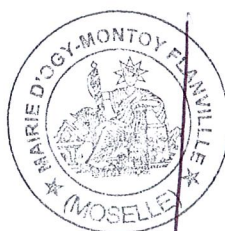
N° 89/2024 : Subvention à l'Amicale du personnel OMF

La Présidente de l'association « Amicale du Personnel OMF » a sollicité auprès de la mairie l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2024.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le versement d'une subvention d'un montant de 6 000,00 € au profit de l'association "Amicale du personnel OMF".

Ayant entendu l'exposé de Monsieur VOITURET Gilles, adjoint au Maire,
Après discussion et délibération, le conseil municipal par **19 VOIX POUR**,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 6 000,00 € à l'Association « Amicale du personnel OMF ».



Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 29 octobre 2024

Le Maire,
Eric GULINO